

LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

Dossier Pratique

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Surveillance Médicale Réglementaire est obligatoire pour tous les athlètes inscrits sur les listes ministérielles de Haut-Niveau, toutes catégories : Espoirs, Jeunes, Seniors, Elites, et tous les athlètes inscrits dans les structures INSEP ou CREPS (même si non inscrits sur listes).

La législation, a mis en place cette surveillance médicale particulière pour les sportifs de haut niveau et les sportifs inscrits dans les filières.

Le contenu du SMR a été fixé par arrêtés.

Il est codifié dans le code du sport aux articles : A 231-3 à A 231-8.

Chaque fédération est donc chargée de désigner un médecin qui doit coordonner cette surveillance médicale réglementaire.

Voici la liste des examens obligatoires:

Fréquence	Examens
2 fois / an	Examen Médical Réalisé par un médecin du sport comprenant:
	Entretien
	Examen Physique
	Mesure anthropométrique
	Bandelettes urinaires (protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites)
	Vaccinations
	Bilan diététique
1 fois / an	Avis psychologique
2 fois / an si sportif mineur	
1 fois / an	Electrocardiogramme de repos
1 fois / an	Bilan sanguin:
	Numération Formule Sanguine
	Réticulocytes
	Ferritine
1 fois / an	Bilan bucco-dentaire
1 fois / 4 ans	Epreuve d'effort
1 fois après 15 ans	Echocardiographie transthoracique
1 fois dans la carrière	

COMMENT REALISER SON SMR ?

Pascal Hauet, médecin fédéral national, est chargé de la coordination des SMR des deux filières : féminine et masculine, en relation avec les médecins fédéraux référents.

Christophe Popineau, médecin fédéral de la filière masculine, coordonne tout le suivi médical pour cette filière.

Hélène Desmettre, médecin fédéral de la filière féminine, coordonne tout le suivi médical pour cette filière.

Les athlètes en pôle.

Pour les athlètes en pôle, le suivi médical est réalisé par l'unité médicale (centre médico-sportif ou plateau technique) de la structure.

L'INSEP assure le suivi médical complet des athlètes.

Au CREPS de Châtenay-Malabry et au CREPS de Wattignies, certains examens ne sont pas techniquement réalisables. Dans ce cas, les examens complémentaires nécessaires, doivent être effectués dans des structures prévues pour ce « suivi médical haut niveau », c'est-à-dire les plateaux techniques agréés par les directions régionales des sports.

Cf: listing des centres médico-sportifs par région, en annexe.

Les athlètes hors pôle.

Dans le Nord-pas-de Calais : le SMR peut être réalisé au CREPS de Wattignies.

- Pour les filles, demander une visite avec Hélène Desmettre (mardi après-midi) ou un autre médecin.
- Pour les garçons, demander une visite avec Christophe Popineau (jeudi après-midi) ou un autre médecin.

Contact secrétariat médical du CREPS :

03.20.62.08.17.

hn.medical@creps-wattignies.sports.gouv.fr

En Ile-de-France : le SMR peut être réalisé à l'INSEP par le Dr Pierre Papon 01.41.74.43.60. ou 06.75.08.66.67. ou pierre.papon@insep.fr

Enfin pour tous les athlètes hors pôle, le SMR peut être réalisé dans les centres médico sportif spécialisés dans le suivi médical de haut niveau. Il s'agit des plateaux techniques agréés par les directions régionales des sports. Vous en trouverez la liste complète et leurs coordonnées région par région en annexe de ce document.

La fiche récapitulative SMR (annexe 1).

Afin de faciliter et d'améliorer la centralisation des informations, chaque athlète doit impérativement renvoyer sa première fiche récapitulative de SMR complétée avant le 31 décembre de l'année en cours, et avant le 30 juin de l'année suivante pour la 2^{de} fiche récapitulative.

Ces fiches permettent aux médecins référents de s'assurer de la réalisation de vos examens obligatoires et de votre aptitude à la pratique du hockey à haut niveau.

Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas autoriser votre participation aux compétitions.

Vous trouverez cette fiche en annexe à ce dossier.

Celles-ci doivent être imprimées et présentées aux médecins effectuant vos différents examens de suivi afin qu'elles puissent être complétées et signées par ceux-ci.

Merci de compléter à chaque fois la date de réalisation de tous les examens, même ceux ayant lieu tous les 4 ans ou une fois dans la carrière.

Si l'un des examens révèle une inaptitude à la pratique du hockey sur gazon à haut niveau, dans ce cas, le médecin ayant réalisé l'examen médical devra adresser un compte rendu et la copie des résultats au médecin fédéral référent, au siège de la FFH : Tour Gallieni 2, 36 Avenue du Général de Gaulle, 93170 Bagnolet.

Il appartient également à chaque athlète de conserver une copie de cette feuille récapitulative et de l'ensemble des comptes rendus d'examens réalisés au cours de sa carrière sportive, afin de constituer son propre dossier médical.

CONTACTS

Tous les documents à l'attention des médecins fédéraux sont à adresser au siège de la F.F.H. :

Fédération Française de Hockey
Tour Gallieni 2
36 Avenue du Général de Gaulle
93170 Bagnole
Tél. : 01.44.69.33.68

ORGANIGRAMME :

Pascal HAUET
Médecin Fédéral National

Christophe POPINEAU
Médecin Fédéral de la filière masculine

Hélène DESMETTRE
Médecin Fédéral de la filière féminine

Sébastien LE BRIS
Kinésithérapeute Fédéral National

Gilles MOUCHERON, Vincent RABEC, Laurent GALDINI, Patricia ROGIEZ, Rémi DIETRICH, Sarah MATTHYS, Justine EDOUARD, Benjamin BOONE, Romain DOYEN, Benoit FLIPO
Kinésithérapeutes

ANNEXE 1

FICHE RECAPITULATIVE DE SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE

Je, soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur avoir bien subi les examens médicaux suivants et que les informations relatives à mon aptitude à la pratique sportive de haut niveau sont exactes.

TYPE D'EXAMEN	DATE DE REALISATION		NOM ET CACHET DU MEDECIN	APTITUDE A LA PRATIQUE DU HAUT NIVEAU	
				APTE	INAPTE
Examen médical par un médecin du sport <ul style="list-style-type: none"> • Entretien • Examen physique • Mesure anthropométrique • Bandelette urinaire (protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites) • Vaccinations • Bilan diététique <i>2 fois/an</i>	1er				
	2ème				
Avis psychologique <i>1 fois/an</i> <i>2 fois/an si sportif mineur</i>	1er				
	2ème				
Electrocardiogramme de repos <i>1 fois/an</i>					
Bilan sanguin : <ul style="list-style-type: none"> • Numération Formule Sanguine • Réticulocytes • Ferritine <i>1 fois/an</i>					
Bilan bucco-dentaire <i>1 fois/an</i>					
Epreuve d'effort <i>1 fois/4ans</i>					
Echocardiographie transthoracique <i>1 après 15 ans</i> <i>1 fois pdt la carrière</i>					

En cas d'inaptitude, merci au médecin effectuant l'examen d'adresser le courrier médical au médecin de la filière masculine ou féminine, Fédération Française de Hockey, Tour Gallieni 2, 36 Avenue du Général de Gaulle – 93170 Bagnole.

Date : _____ Nom du sportif ou du tuteur légal : _____

Signature :